

DEC111422INSHS

modifiant la décision n°11A006DSI portant création et renouvellement des fédérations de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 11A006DSI en date du 4 Janvier 2011 portant création de la fédération de recherche n° 3391 intitulée Innovation, Connaissances et Sociétés-INNOVACS ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales ;

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1 de la décision n°11A006DSI du 4 janvier 2011 est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Alpes

Partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 2, UNIVERSITE GRENOBLE 1, INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE

Directeur : M Daniel LLERENA, Maître de Conférences

Directrice-adjointe : Mme Dominique RIEU, professeur

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 37, 36, 7

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le
Le Président

Alain Fuchs

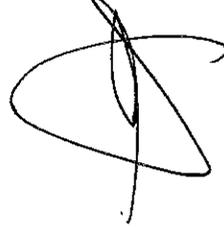
Décision 111568DR13
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n°...050086DR13...du 14/04/2005 nommant M SCHATT PHILIPPE Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

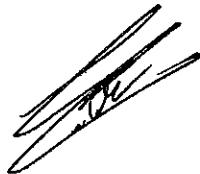
Il est mis fin, à compter du 01/08/2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M SCHATT PHILIPPE dans l'unité du CNRS n°7628

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 19/07/2011
Le directeur de l'unité 7621



Visa de la Déléguée Régionale du CNRS



Décision 110751DR13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 01/01/2011 nommant M KONIG directeur de l'unité de recherche n°5506.

Considérant que M.REGIS LORIVAL a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 01/02/2010 au 07/05/2010.

Article 1

M. LORIVAL REGIS IR1

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5506, à compter du 07/05/2010.

M LORIVAL REGIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. LORIVAL REGIS est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.



Fait à Montpellier, le 15/03/2011
Le directeur de l'unité M KONIG

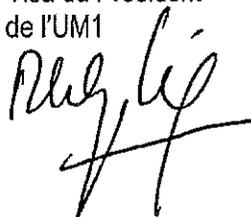
Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS



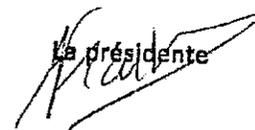
Visa de la Président
de l'UM2



Visa du Président
de l'UM1



Visa du Président
de l'UM3



La présidente
Anne FRAISSE

Décision 110759DR13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 01/01/2011 nommant M KONIG directeur de l'unité de recherche n°5506.

Considérant que M.TEMPIER OLIVIER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'UM2 et les partenaires du 01/02/2010 au 07/05/2010.

Article 1

M. TEMPIER OLIVIER IE2

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5506, à compter du 07/05/2010.

M TEMPIER OLIVIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. TEMPIER OLIVIER est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.



Fait à Montpellier, le 15/03/2011
Le directeur de l'unité M KONIG

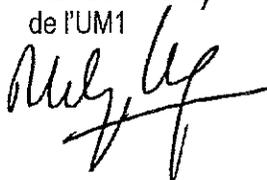
Visa de la Déléguée
Régionale du CNRS



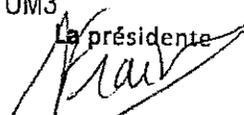
Visa de la Président
de l'UM2



Visa du Président
de l'UM1



Visa du Président
de l'UM3

La présidente

Anne FRAISSE